
Annonce de l'arrivée des ministres dans les plus brefs délais par M. le Président, lors de la séance du 21 juin 1791

Alexandre François, vicomte de Beauharnais

Citer ce document / Cite this document :

Beauharnais Alexandre François, vicomte de. Annonce de l'arrivée des ministres dans les plus brefs délais par M. le Président, lors de la séance du 21 juin 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXVII - Du 6 juin au 5 juillet 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1887. p. 360;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1887_num_27_1_11368_t1_0360_0000_4

Fichier pdf généré le 10/07/2019

M. Le Chapelier... et sans interruption de séance, des moyens propres à assurer l'ordre général de l'Empire et de faire que le départ du roi ne cause aucune espèce de désordre; et qu'il recommande à tous les citoyens de ne commettre aucune violence, parce que le salut de l'Empire est intéressé dans ce moment au maintien de l'ordre public.

(Cette motion est décrétée à l'unanimité.)

M. Camus. La troisième mesure consiste à mander les ministres : je la crois indispensable. Il faut entendre de leur bouche le récit des faits qui sont à leur connaissance. Il faut leur donner des ordres; car il y en a nécessairement à leur donner dans un moment tel que celui-ci. Le Trésor public n'est pas un objet à négliger. Il faut savoir aussi si le ministre des affaires étrangères a ou non quelques renseignements. En un mot, je crois qu'il est très important de les entendre, de les interroger et de leur donner des ordres, parce que c'est vous certainement que cela regarde aujourd'hui.

Ensuite, je pense qu'il serait intéressant de prendre quelques précautions relativement au château des Tuileries. Il faut empêcher, ou qu'il ne soit pillé, ou que l'on ne continue à enlever ce qui y est encore. Je demande donc que l'on décrète que les ministres seront sur-le-champ avertis de se rendre à la barre de l'Assemblée nationale; que le département et la municipalité seront tenus de nommer des commissaires pour se rendre également à la barre; que le commandant de la garde nationale sera également averti de s'y rendre; et que, dès à présent, sans attendre les ordres du commandant, on donne des ordres suffisants, au nom de l'Assemblée, pour mettre le château des Tuileries à l'abri, afin qu'il ne s'y fasse aucun pillage, et qu'il n'y arrive aucun accident.

M. Charles de Lameth. Les propositions qui ont pour objet la sûreté publique se succèdent avec une telle rapidité, qu'il faudra que l'Assemblée, une fois qu'elle les aura accueillies, donne un peu de temps et de méthode à les rédiger. Mais je pense qu'il est de la plus haute importance que, sans perdre un moment, le ministre de la guerre ordonne à M. de Rochambeau, qui est général de l'armée de la frontière de Flandre, de se rendre à la tête de son armée : car, c'est de toutes les provinces, celle par laquelle il est plus probable que le roi aura été enlevé.

Je demande donc premièrement que ce général, sur lequel il a paru qu'on avait très grande raison de compter, qui, d'ailleurs, est expérimenté dans l'art de la guerre, soit envoyé sur-le-champ à son commandement. (*Bruit.*) Cette mesure, sans doute, est du ressort du pouvoir exécutif; mais nous sommes obligés ici de cumuler les fonctions du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif. Il est donc nécessaire que nous donnions aux ministres les ordres indispensables et que nous calculions les mesures à prendre.

Je demande donc que vous chargiez le ministre de la guerre d'ordonner à M. de Rochambeau...

Un membre : A tous les commandants.

M. Charles de Lameth... de se rendre sur-le-champ sur les frontières des départements dans lesquels le commandement des troupes de ligne

lui est confié, et de les mettre en état de défense.

M. le Président. Vous avez entendu la proposition de M. de Lameth; elle n'est pas contestée, je la mets aux voix.

M. Le Chapelier. J'y ferai une addition. Messieurs, je crois que l'Assemblée n'est point propre pour prendre ainsi des mesures, et qu'il vaudrait infiniment mieux qu'elle nommât des commissaires pour lui en présenter. (*Murmures.*)

M. Camus. J'insiste pour que tous les ministres soient mandés à la barre.

M. d'André. Je demande que vous mettiez aux voix les motions qui ne sont point combattues : car d'articles additionnels en articles additionnels, nous irions jusqu'à midi. Veuillez donc bien, Monsieur le Président, mettre aux voix la motion de M. de Lameth.

(La motion de M. de Lameth est mise aux voix et adoptée.)

M. le Président. J'annonce à l'Assemblée que les ministres vont arriver.

M. Delavigne. Je crois qu'il faudrait aussi que l'Assemblée donnât à l'instant des ordres pour que la plus grosse artillerie de Paris tire de 10 minutes en 10 minutes un coup de canon en signe d'alarme et qu'on fasse tirer de distance en distance un même coup de canon, afin que l'on soit instruit de proche en proche de l'événement qui vient d'arriver. (*Applaudissements.*)

M. Regnaud (de Saint-Jean-d'Angély). J'ai l'honneur d'annoncer que le commandant général a déjà donné ses ordres pour les précautions dont on vient de parler.

Plusieurs membres parlent dans le bruit.

M. le Président. Du calme, du calme, Messieurs.

M. Martineau. Je crois qu'il est essentiel de prendre toutes les mesures propres à maintenir le calme et le bon ordre dans le royaume. Mais en même temps je crois qu'il n'y aurait rien de plus dangereux que d'adopter la motion qui vient d'être faite. Ce serait porter l'alarme, l'inquiétude dans toutes les parties du royaume (*Murmures.*), sans que l'on sache ce dont il s'agit; les coups de canon n'apprennent pas quelle est la cause de l'alarme, et on fera peut-être tout le contraire de ce qu'il faut faire. Des courriers valent mieux que des canons.

M. Goupil-Préfeln. Les coups de canon annonceront que le pouvoir exécutif retourne forcément à sa source.

(L'Assemblée devient bruyante.)

M. Merlin. Il est incroyable que, dans un moment de crise tel que celui-ci, nous ne nous rappelions pas le douloureux silence que nous avons gardé, il y a deux ans, en pareille circonstance. Ce n'est, Messieurs, qu'en imitant cette même conduite que nous pourrions rétablir le calme et prévenir le malheur dont nous sommes menacés.

M. Chabroud. Monsieur le Président, rappe-